

Information sur l'audition

Objet de l'audition : **Ordonnance de la FINMA sur l'infrastructure des marchés financiers, OIMF-FINMA**

Projet de nouvelle ordonnance et rapport explicatif

Invitation à prendre position : Les intéressés sont invités à prendre position sur le projet d'ordonnance.

Délai de réponse : **2 octobre 2015**

Dépôt de la prise de position : Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA
Noël Bieri
Laupenstrasse 27
CH-3003 Berne

ou

finravfinma@finma.ch.

Forme de la prise de position : Merci de transmettre en tout cas une version électronique (courriel ou support de données électronique) de la prise de position.

Publication de la prise de position : A défaut d'indication contraire expresse, la FINMA part du principe que les auteurs des prises de position consentent à leur publication.

Questions complémentaires : Noël Bieri
Tél. +41 (0) 31 327 91 02
finravfinma@finma.ch

Contact médias : Vinzenz Mathys
Tél. +41 (0)31 327 19 77
vinzenz.mathys@finma.ch